



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

soins et emploi des personnes diabétiques

Question au Gouvernement n° 1112

Texte de la question

SOINS ET EMPLOI DES PERSONNES DIABÉTIQUES

M. le président. La parole est à M. Bruno Duvergé, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

M. Bruno Duvergé. Madame la ministre des solidarités et de la santé, puisque notre hémicycle célèbre à juste titre, aujourd'hui, les exploits des sportifs français, permettez-moi de vous parler d'un jeune héros : Hakaroa Vallée. Ce garçon de treize ans est parti le 2 juillet, avec son père, de la frontière belge pour rejoindre le 12 août la frontière espagnole : 2 000 kilomètres en quarante-deux étapes à travers la France, durant lesquelles il alterne course à pied et vélo. J'ai eu moi-même l'honneur de courir à ses côtés le 7 juillet dernier à Arras.

Haka ressemble à tous les jeunes de son âge, est habité par les mêmes rêves et les mêmes passions ; la différence – elle est de taille – est qu'il est diabétique insulino-dépendant, autrement dit diabétique de type 1. À ce titre, son avenir professionnel est compromis, parce qu'aujourd'hui la liste d'aptitude pour les études et les carrières des diabétiques de type 1 n'a pas été revue, en dépit des progrès considérables réalisés dans la prise en charge de cette maladie. C'est la raison majeure pour laquelle Haka s'est lancé dans cet extraordinaire exploit sportif.

Le 25 janvier 2017, dans cet hémicycle, répondant à une question à ce sujet, la ministre de la santé de l'époque avait déclaré : « Les textes relatifs aux conditions d'aptitude ne correspondent plus à la réalité médicale ni à celle des soins. [...] Le Gouvernement est favorable à ce que soient complètement revues les conditions d'aptitude des personnes diabétiques à un certain nombre de métiers ».

Madame la ministre, entendez-vous reprendre à votre compte les propos de votre prédécesseur et, si oui, quand le Gouvernement compte-t-il réviser complètement cette liste d'aptitude et mettre ainsi un terme à des discriminations d'un autre âge ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, je vous remercie de soulever la question de ces malades et de ces héros du quotidien. Le diabète touche aujourd'hui 3,3 millions de nos concitoyens, à savoir 4,6 % de la population. Parmi les diabétiques, 90 % sont de type 2. Leur diabète est lié à des facteurs de risque que nous connaissons : le surpoids, l'obésité, la sédentarité et l'alimentation. Les 10 % restants sont de type 1 : ils déclarent souvent la maladie très jeunes.

J'ai inscrit la promotion de la santé comme une priorité de la stratégie nationale de santé. Elle concerne essentiellement les diabétiques de type 2 : de nombreuses mesures de prévention seront prises en matière d'éducation à la santé. Une taxe sur le sucre dans les sodas a été portée, l'année dernière, par les députés,

dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Nous développons également l'étiquetage nutritionnel, le nutri-score, afin que chacun puisse se repérer dans ses achats. Nous travaillons par ailleurs sur le rôle des infirmières en pratique avancée, afin de mieux suivre les parcours de soins des personnes. Enfin, le programme Dites non au diabète, qui implique trois départements, vise à prévenir la maladie chez les personnes à risque.

Vous avez toutefois raison – c'est la seconde partie de votre question : la vie de ces personnes peut être largement affectée car cette maladie interdit, il est vrai, certaines professions. Ces restrictions visent à protéger non seulement la personne malade des effets secondaires qu'elle pourrait subir dans le cadre professionnel, mais aussi ses collègues et, parfois, le grand public. Aujourd'hui, les restrictions concernant les diabétiques portent essentiellement sur les professions qui nécessitent le permis de conduire, en raison du risque d'hypoglycémie sévère qui touche notamment les diabétiques de type 1.

Nous devons évidemment réévaluer en permanence les restrictions à l'aune des découvertes scientifiques et des progrès médicaux. C'est ce que nous faisons. J'en prends l'engagement devant vous : l'évolution des connaissances et des traitements doit conduire à réviser régulièrement les règles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Duvergé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1112

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 juillet 2018](#)